

RSST-159 Ascenseurs, escalators, EPMR, portes et portails automatiques	
Déroulé de la prise en charge	Création : 18 septembre. Prise en charge par l'AP : 24 septembre (A.R au demandeur) Clôturée : 4 décembre
Priorité	Sans objet
Libellé de la structure	Bordeaux Lac – rue du Vergne
Descriptif	À raison d'une seule personne par ascenseur, leur remise en service devient nécessaire, d'autant qu'il existe des dispositifs de désinfection adaptés aux actuelles contraintes sanitaires Réponses : En attente réponse étude de faisabilité
Réponses	<p>En attente réponse étude de faisabilité (technique/financière/médicale) (20/10/2020)</p> <p><i>' Madame,</i> <i>En date du 30 septembre, vous m'avez fait part, via le Registre Santé et Sécurité au Travail, de la difficulté de faire respecter la jauge d'une personne dans les ascenseurs et le manque de fluidité que cela provoque, renforcé par la fermeture des escalators en raison de la crise sanitaire. Vous aviez également suggéré une piste sur un système de désinfection U.V à installer sur les rampes des escalators. Malgré une étude exhaustive, le service de la logistique n'a pas pu trouver un dispositif compatible, tant au niveau financier que technique, avec notre matériel. De plus l'INRS, l'Institut de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles, appelle à la plus grande prudence quant à l'utilisation de ces nouveaux dispositifs dits « anti-Covid-19 » dont fait partie la désinfection par UV ou ozone.</i> <i>Toutefois, nous avons pu, en respectant les consignes sanitaires en vigueur, dès le début octobre, revoir à la hausse la jauge capacitaire des ascenseurs, à savoir 2 personnes pour les ascenseurs et 3 personnes pour les monte- charges. Nous préconisons également, dans la mesure du possible, d'utiliser les escaliers à minima jusqu'au 3^{ème} étage.</i> <i>Cordialement,</i> <i>Mme PUYGRENIER Daphné '</i></p>